

Informations de base	
2020/2117(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Incidences et retombées commerciales de l'épidémie de COVID-19 Subject 2.10 Libre circulation des marchandises 4.20.01 Médecine, maladies Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	INTA Commerce international	VAN BREMPT Kathleen (S&D)	28/04/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle (EPP) RAFAELA Samira (Renew) BRICMONT Saskia (Greens /EFA) ZAHRADIL Jan (ECR) HAIDER Roman (ID) SCHOLZ Helmut (The Left)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement	ASIMAKOPOULOU Anna-Michelle (EPP)	28/05/2020
	AGRI Agriculture et développement rural	AMARO Álvaro (EPP)	10/03/2021
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Commerce et sécurité économique		HOGAN Phil

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/05/2021	Vote en commission		
02/06/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0190/2021	Résumé
05/07/2021	Débat en plénière		
06/07/2021	Résultat du vote au parlement		
07/07/2021	Décision du Parlement	T9-0328/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2117(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/9/03456

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE689.689	19/03/2021	
Amendements déposés en commission		PE691.343	20/04/2021	
Avis de la commission	DEVE	PE680.970	11/05/2021	
Avis de la commission	AGRI	PE689.844	11/05/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0190/2021	02/06/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0328/2021	07/07/2021	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)558		08/11/2021	

Incidences et retombées commerciales de l'épidémie de COVID-19

Le Parlement européen a adopté par 509 voix pour, 63 contre et 120 abstentions, une résolution sur les incidences et les retombées commerciales de l'épidémie de COVID-19.

La pandémie mondiale de COVID-19 a entraîné une crise sanitaire, économique, sociale et humanitaire qui a créé des perturbations d'une ampleur sans précédent dans le commerce international, se soldant par le recul des échanges internationaux, réduisant ainsi considérablement la production et l'emploi au niveau mondial, diminuant le niveau d'investissement direct étranger et exacerbant les tensions géopolitiques.

Des chaînes de valeur équitables, résilientes et vertes

Soulignant que la politique commerciale se trouve à un carrefour et que la réalité géopolitique a changé, le Parlement a souligné que l'UE doit encore se positionner dans ce nouvel environnement. Il estime que la COVID-19 n'a fait que renforcer la nécessité d'un **réexamen complet de la politique commerciale de l'UE** et se dit prêt à apporter sa contribution.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence les risques que couraient les chaînes d'approvisionnement critiques. Selon les députés, l'Union européenne est trop dépendante d'un petit nombre de fournisseurs de certaines matières premières critiques et de certains biens et services essentiels, notamment de produits médicaux et pharmaceutiques, ce qui porte atteinte à son autonomie stratégique et à ses objectifs géopolitiques.

La Commission est invitée à accorder une attention particulière à la durabilité des chaînes d'approvisionnement de l'Union dans sa prochaine stratégie industrielle, en identifiant les chaînes d'approvisionnement qui pourraient bénéficier d'une plus grande résilience grâce à la diversification de l'approvisionnement, à la relocalisation et à la constitution de stocks.

Le Parlement estime que **la diversification et la résilience des chaînes d'approvisionnement** devraient être une priorité essentielle de la politique commerciale révisée de l'Union. L'ouverture devrait aller de pair avec la sauvegarde des secteurs stratégiques de l'UE et être étroitement liée à une politique industrielle ambitieuse, conforme au pacte vert et à la stratégie numérique, susceptible d'accroître les capacités de résistance de l'Union aux futurs chocs dans les secteurs stratégiques.

Instruments de défense commerciale de l'Union

La Commission est invitée à compléter les instruments de défense commerciale de l'Union en 2021 par la présentation de **propositions législatives**, en donnant la priorité à un instrument antioercitif, à un instrument destiné à lutter contre les distorsions causées par les subventions étrangères et les entreprises publiques ainsi qu'à la conclusion des négociations sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux.

Politique commerciale pour les produits de santé essentiels

Le Parlement s'est félicité de la proposition de plusieurs chefs de gouvernement en faveur d'un traité international sur la réaction aux pandémies et a demandé qu'un tel traité comprenne un volet commercial fort. Il a estimé que les chaînes d'approvisionnement mondiales en matières premières ainsi que la production et la distribution des vaccins devaient bénéficier de relations commerciales ouvertes.

La résolution a par conséquent demandé à l'Union d'encourager **l'adoption de l'initiative de l'OMC sur le commerce et la santé d'ici la fin de 2021**, d'encourager un renforcement de la coopération mondiale et d'être plus exigeante en matière de transparence de l'approvisionnement, de la production et du coût des biens médicaux.

L'Union devrait s'assurer que **les futurs contrats d'achats anticipés soient rendus publics** dans leur intégralité, notamment pour les vaccins de nouvelle génération.

Éliminer les entraves à l'exportation de vaccins

Les députés sont préoccupés par la multiplication récente des restrictions à l'exportation de vaccins par les principaux pays producteurs tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde et, dans une moindre mesure, l'Union européenne, car cela risque de mettre en péril l'augmentation rapide, au niveau mondial, d'une capacité de production de vaccins, de perturber les chaînes de production et de conduire à des représailles. Ils ont invité la Commission à dialoguer avec les pays producteurs afin d'éliminer rapidement les entraves à l'exportation, réaffirmant que le mécanisme d'autorisation d'exportation de l'Union était une mesure temporaire qui devrait laisser la place à un **mécanisme de transparence**.

Face au nombre croissant de variants de la COVID-19, les députés ont souligné que l'absence de production et de distribution de vaccins dans les pays tiers pourrait conduire à une hausse de nouveaux types de variants différents. Ils ont demandé davantage d'efforts internationaux pour accélérer la fourniture de vaccins au mécanisme COVAX, tout en soulignant que les vaccins contre la COVID-19 et ses variants devraient être **un bien public mondial** et que des efforts multilatéraux urgents devraient porter sur la distribution équitable des vaccins à travers le monde. Ils ont également réclamé un dialogue constructif sur une dérogation temporaire à l'accord de l'OMC sur les aspects des **droits de propriété intellectuelle** qui touchent au commerce (ADPIC).

Commerce et développement durable

Tout en se félicitant de l'intégration de l'accord de Paris comme un élément essentiel dans tous les futurs accords de commerce, d'investissement et de partenariat, la résolution a souligné que la relance post-COVID-19 offrait une occasion unique de définir le programme de soutien à une croissance durable. Elle a demandé à la Commission et au Conseil d'inclure dans les chapitres sur le commerce et le développement durable et sur l'agriculture des dispositions concernant le bien-être animal, le commerce équitable et l'économie circulaire.

Le Parlement a demandé davantage de cohérence et de transparence dans l'examen de la politique commerciale de l'Union. Il a souligné la nécessité de critères cohérents, clairs, mesurables et objectifs pour la politique commerciale de l'Union et du dialogue avec les citoyens européens, ainsi que de l'amélioration du dialogue entre la Commission et le Parlement.

Multilatéralisme et position géopolitique de l'Europe dans le monde

Rappelant l'importance géopolitique d'une politique commerciale de l'Union solide, le Parlement a invité la Commission à définir des actions possibles concrètes et spécifiques ainsi qu'une **feuille de route pour mettre en œuvre le concept «d'autonomie stratégique ouverte»**. Il a recommandé à l'Union de rechercher de nouveaux partenariats avec des partenaires partageant les mêmes valeurs. Toutefois, lorsque la coopération n'est pas possible, l'UE devrait poursuivre ses intérêts par des mesures autonomes pour protéger ses valeurs et lutter contre les pratiques commerciales déloyales, conformément au droit international.

Les députés sont convaincus que les relations commerciales entre l'Union et la Chine nécessitent une approche plus équilibrée et réciproque: le processus de ratification de l'accord global d'investissement UE-Chine (AGI) ne pourra démarrer que lorsque l'Union aura progressé dans l'élaboration de mesures autonomes efficaces, à appliquer en vue de contrer les pratiques génératrices de distorsions du marché ou de défendre les intérêts stratégiques de l'Union.

Enfin, le Parlement a invité toutes les institutions de l'Union à maintenir la coopération en matière de commerce et de développement et le renforcement de la résilience face aux pandémies et aux urgences sanitaires parmi leurs priorités.

Incidences et retombées commerciales de l'épidémie de COVID-19

2020/2117(INI) - 02/06/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du commerce international a adopté un rapport d'initiative de Kathleen VAN BREMPT (S&D, BE) sur les incidences et les retombées commerciales de l'épidémie de COVID-19.

La pandémie mondiale de COVID-19 entraîné une crise sanitaire, économique, sociale et humanitaire qui a créé des perturbations d'une ampleur sans précédent dans le commerce international, se soldant par le recul des échanges internationaux, réduisant ainsi considérablement la production et l'emploi au niveau mondial, diminuant le niveau d'investissement direct étranger et exacerbant les tensions géopolitiques.

La pandémie a révélé les vulnérabilités stratégiques de l'Union et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle a continué de creuser les inégalités et risque de faire régresser la lutte mondiale contre le changement climatique.

Les députés sont convaincus que la COVID-19 n'a fait qu'accroître la nécessité d'un **réexamen complet de la politique commerciale de l'Union** et se disent prêt à apporter leur contribution.

Des chaînes de valeur équitables, résilientes et vertes

Bien que la plupart des chaînes de valeur mondiales soient restées opérationnelles pendant la pandémie, les députés sont convaincus que l'Union européenne est trop dépendante d'un petit nombre de fournisseurs de certaines matières premières critiques et de certains biens et services essentiels, notamment de produits médicaux et pharmaceutiques, ce qui porte atteinte à son autonomie stratégique et à ses objectifs géopolitiques.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence les risques que couraient les chaînes d'approvisionnement critiques. La Commission est invitée à accorder une attention particulière à la durabilité des chaînes d'approvisionnement de l'Union dans sa stratégie industrielle prochaine, en identifiant les chaînes d'approvisionnement qui pourraient bénéficier d'une plus grande résilience grâce à la diversification de l'approvisionnement, à la relocalisation et à la constitution de stocks.

Les députés estiment que **la diversification et la résilience des chaînes d'approvisionnement** devraient être une priorité essentielle de la politique commerciale révisée de l'Union. L'ouverture devrait aller de pair avec la sauvegarde des secteurs stratégiques de l'UE et être étroitement liée à une politique industrielle ambitieuse, conforme au pacte vert et à la stratégie numérique, susceptible d'accroître les capacités de résistance de l'Union aux futurs chocs dans les secteurs stratégiques.

Instruments de défense commerciale de l'Union

La Commission est invitée à compléter les instruments de défense commerciale de l'Union en 2021 par la présentation de **propositions législatives**, en donnant la priorité à un instrument antioercitif, à un instrument destiné à lutter contre les distorsions causées par les subventions étrangères et les entreprises publiques ainsi qu'à la conclusion des négociations sur l'instrument relatif aux marchés publics internationaux.

Les députés ont invité la Commission à promouvoir les initiatives en matière de commerce équitable, à encourager une économie circulaire au niveau mondial et à présenter une stratégie pour le commerce numérique, qui améliore l'accès des entreprises européennes au marché.

Politique commerciale pour les produits de santé essentiels

Les députés se sont félicités de la proposition de plusieurs chefs de gouvernement en faveur d'un traité international sur la réaction aux pandémies et ont demandé qu'un tel traité comprenne un volet commercial fort.

Affirmant que le protectionnisme dans la production et la distribution des vaccins pouvait entraver la réaction à la pandémie mondiale, les députés estiment que les chaînes d'approvisionnement mondiales en matières premières ainsi que la production et la distribution des vaccins doivent bénéficier de relations commerciales ouvertes.

Le rapport demande par conséquent à l'Union d'encourager **l'adoption de l'initiative de l'OMC sur le commerce et la santé d'ici la fin de 2021**, d'encourager un renforcement de la coopération mondiale et d'être plus exigeante en matière de transparence de l'approvisionnement, de la production et du coût des biens médicaux.

L'Union doit s'assurer que les futurs contrats d'achats anticipés soient rendus publics dans leur intégralité, notamment pour les vaccins de nouvelle génération.

Éliminer les entraves à l'exportation de vaccins

Les députés sont préoccupés par la multiplication récente des restrictions à l'exportation de vaccins par les principaux pays producteurs tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde et, dans une moindre mesure, l'Union européenne, car cela risque de mettre en péril l'augmentation rapide, au niveau mondial, d'une capacité de production de vaccins, de perturber les chaînes de production et de conduire à des représailles. Ils ont invité la Commission à dialoguer avec les pays producteurs afin d'éliminer rapidement les entraves à l'exportation, réaffirmant que le mécanisme d'autorisation d'exportation de l'Union était une mesure temporaire qui devrait laisser la place à un **mécanisme de transparence**.

Face au nombre croissant de variants de la COVID-19, les députés ont souligné que l'absence de production et de distribution de vaccins dans les pays tiers pourrait conduire à une hausse de nouveaux types de variants différents. Ils ont demandé davantage d'efforts internationaux pour accélérer la fourniture de vaccins au mécanisme COVAX, tout en soulignant que les vaccins contre la COVID-19 et ses variants devraient être **un bien public mondial** et que des efforts multilatéraux urgents devraient porter sur la distribution équitable des vaccins à travers le monde. Ils ont également réclamé un dialogue constructif sur une dérogation temporaire à l'accord de l'OMC sur les aspects des **droits de propriété intellectuelle** qui touchent au commerce (ADPIC).

Commerce et développement durable

Tout en se félicitant de l'intégration de l'accord de Paris comme un élément essentiel dans tous les futurs accords de commerce, d'investissement et de partenariat, le rapport souligne que la relance post-COVID-19 offre une occasion unique de définir le programme de soutien à une croissance durable. Il demande à la Commission et au Conseil d'inclure dans les chapitres sur le commerce et le développement durable et sur l'agriculture des dispositions concernant le bien-être animal, le commerce équitable et l'économie circulaire.

La Commission est invitée à utiliser tous les instruments commerciaux et toutes les politiques de coopération au développement à sa disposition pour accroître le soutien financier, l'assistance technique, les transferts de technologies, le renforcement des capacités et la numérisation afin de donner aux pays en développement les moyens d'agir et de mieux accomplir leur **devoir de vigilance** tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Multilatéralisme et position géopolitique de l'Europe dans le monde

Rappelant l'importance géopolitique d'une politique commerciale de l'Union solide, les députés ont invité la Commission à définir des actions possibles concrètes et spécifiques ainsi qu'une **feuille de route pour mettre en œuvre le concept «d'autonomie stratégique ouverte»**. Ils ont recommandé à l'Union de rechercher de nouveaux partenariats et de consolider les partenariats existants avec des partenaires partageant les mêmes valeurs.

Les députés sont convaincus que les relations commerciales entre l'Union et la Chine nécessitent une approche plus équilibrée et réciproque : le processus de ratification de l'accord global d'investissement UE-Chine (AGI) ne pourra démarrer que lorsque l'Union aura progressé dans l'élaboration de mesures autonomes efficaces, à appliquer en vue de contrer les pratiques génératrices de distorsions du marché ou de défendre les intérêts stratégiques de l'Union.